



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 11 Avril 2024

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date d'affichage : 05 avril 2024

L'an 2024 le jeudi 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - Mme PALLADINO Dominique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DEBUYSER Chantal à Mme BLONDEL Marie-Christine – M. DUPONT Bruno à M. COTE Alexandre – Mme VAN BECELAERE Edith à Mme de SWARTE Marie-Dominique.

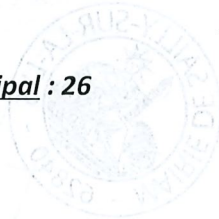
Absent(s) : M. COLLET Olivier - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand – Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud – Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Secrétaire de séance : M. KNOCKAERT Vincent

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19



Délibération n° 2024 – 22

OBJET Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2023

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément à cet article les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer sur le bilan de l'année précédente en matière d'acquisitions et cessions immobilières, ce bilan devant être annexé au compte administratif ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve le tableau ci-dessous présentant les opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2023 :

Références cadastrales	Superficie	Montant total	vendeur/acquéreur	Date de l'acte
ACQUISITIONS				
parcelles bâties AM 103, 104, 105, 106 et 204, 206, 223 constituant le site UNEAL	21 535 m ²	680 000.00 € par préemption + frais	UNEAL	24 octobre 2023 en présence de maître Anne- Véronique DHOTEL-DELABY
parcelle viabilisée AO 23 constituant l'assiette de la voirie desservant le lotissement les jardins de la Lys	488 m ²	0 € par préemption	Nord Aménagement Conseil	25 août 2023 en l'étude de maître Mathieu Le Gentil

CESSIONS				
parcelles bâties AM 103, 104, 105, 106 et 204, 206, 223 constituant le site UNEAL	21 535 m ²	680 000.00 €	EPF des Hauts de France	22 décembre 2023 en présence de maître Philippe BONTE

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Mention exécutoire : oui

Le Maire,

Claude THOREZ

